

Rapport du jury

Préparé par Jacques White, conseiller professionnel
v4_13 septembre 2017 – approuvées par le président du jury et le conseiller professionnel

Ce rapport résume, de manière synthétique, les étapes d'évaluation des propositions suivant la procédure décrite en page 10 de la Partie B des documents officiels du concours.

Vingt-et-une (21) propositions ont été reçues à l'échéance prévue du 25 août 2017. Aucune proposition n'a été écartée par le conseiller professionnel pour non-conformité aux règles de participation au concours, les dérogations relevées étant mineures, ce qu'a confirmé le jury lors de la séance d'évaluation tenue le 2 septembre 2017.

Toutes ces propositions ont été communiquées au jury par voie électronique le 26 août 2017, pour examen et classement préalable individuel sur un tableau d'analyse commun.

Le comité technique, composé de quatre (4) personnes, s'est réuni le 30 août 2017 pour analyser toutes les propositions reçues en regard d'enjeux techniques et locaux dont le jury devrait être informé pour une évaluation plus complète des propositions.

Les membres du jury se sont d'abord réunis toute la journée du 1^{er} septembre pour une visite des quatre rivières qui font l'objet du concours, couvrant plusieurs secteurs d'intérêt parmi les plus représentés dans les propositions reçues.

La séance d'évaluation proprement dite s'est tenue la journée du 2 septembre, à huis clos, dans les locaux de l'École d'architecture de l'Université Laval. Étaient présents les sept (7) membres du jury (Jandirk Hoekstra, Claude Cormier, Jérôme Dupras, Ken Greenberg, Julie Lemieux et Jacques Soignon), le conseiller professionnel (Jacques White), deux observatrices de la Ville de Québec (Sharon Clavet et Marysela Rubiano) ainsi qu'un étudiant gradué pour le support logistique (Alexandre Côte). La séance s'est déroulée comme suit :

- Introduction par le conseiller professionnel.
- Révision des étapes de la séance d'évaluation par le président du jury.
- Tour de table sur ce paraît le plus important aux yeux de chacun pour l'avenir des rivières de Québec et sur ce qui ressort des propositions, dans leur globalité.
- Retour sur l'ensemble des (8) critères d'évaluation des propositions.
- Partage des résultats du tableau d'analyse rempli en ligne, complété sur place pour certains. Les projets sont classés en quatre (4) catégories selon les résultats préliminaires obtenus de ce tableau. Aucune proposition n'est rejetée avant d'avoir fait l'objet d'une discussion sur ses forces et faiblesses.
- Le jury confirme que toutes les propositions reçues sont réputées conformes.
- Une première ronde d'élimination écarte, de la liste des candidats potentiels à obtenir

un prix, les propositions suivantes (en ordre alphabétique) : DM356 ; GU357 ; JM612 ; KK761 ; MS221 ; NV723 ; TB329 ; WN386 ; YV189 ; ZB521.

- Deux (2) propositions sont gardées de côté pour analyse ultérieure plus approfondie : OJ922 et UL686.
- La proposition YN315 est temporairement retenue à titre de candidat potentiel à obtenir un prix.
- La proposition LJ953 est gardée de côté pour analyse ultérieure plus approfondie.
- Retenues en première ronde, les propositions EM455 et PS351 sont écartées.
- Les propositions suivantes se distinguent pour être, à cette étape d'évaluation, les plus susceptibles d'obtenir un prix : AD124; DT964; YN315.
- Les propositions suivantes sont toujours dans la course, présentant chacune des forces particulières qui retiennent l'attention du jury : AC123 ; CX441 ; IS654 ; LJ593 ; OJ922 ; UL686. Une discussion s'ensuit sur la pertinence d'attribuer des mentions.
- Les neuf (9) projets restants sont tour à tour discutés en plus amples détails en rapport à leurs forces et faiblesses, en lien avec les critères d'évaluation.
- Le jury retourne à une analyse individuelle des propositions restantes.
- Suit un tour de table exhaustif sur les points positifs et négatifs des trois (3) propositions les mieux classées pour obtenir un prix. Le jury décide que ces trois propositions correspondent aux lauréats du concours, dont il reste à décider l'ordre.
- Le jury décide qu'il n'attribuera pas de mention parmi les six (6) autres propositions, mais que son rapport devra faire état de l'intérêt des idées qu'elles proposent à la Ville en regard d'un éventuel plan directeur d'aménagement des rivières.
- Marysela Rubiano, représentante du comité technique, fait rapport au jury des points saillants de l'analyse du comité sur les trois (3) propositions préalablement identifiées comme lauréates.
- Une délibération suit sur l'attribution des 1^{er}, 2^e et 3^e prix. Au terme de cette délibération, le jury rend son verdict final.

Le jury désigne finalement, confirmations individuelles à l'appui, les propositions suivantes à titre de lauréates du concours :

- **1^{er} prix : DT964**
- **2^e prix : AD124**
- **3^e prix : YN315**

L'identité des gagnants est révélée au jury, à partir de la liste confidentielle des inscriptions.

Les délibérations du jury ont été consignées, sur l'ensemble de la journée, par Marysela Rubiano. Les notes de celle-ci ont servi au conseiller professionnel afin de préparer la synthèse, ci-après, des arguments les plus décisifs qui ont milité en faveur des trois (3) propositions gagnantes et des six (6) autres propositions qui ont particulièrement retenu l'intérêt du jury.

1^{er} prix : « Headwater-Lot »

DT964 | CADASTER, Brooklyn (USA)

Gabriel Cuellar, Urban Design (USA)

Athar Mufreh, Landscape Architecture and Environment (USA)

Commentaires du jury :

Cette proposition, dont les grandes qualités ont été progressivement mises en lumière par le jury au cours de ses délibérations, s'avère exceptionnelle pour proposer des solutions à la fois intelligentes, simples, concrètes et réalistes aux problèmes d'accessibilité des rivières, mettant l'accent sur l'appropriation citoyenne. Les solutions de retissage urbain et paysager, inspirées d'une lecture sensible des caractéristiques du milieu et du tissu parcellaire de Québec, ont séduit le jury. Elles méritent un examen attentif et explication. Deux idées clés sont à retenir : saisir les emprises de rue pour générer un nouvel espace public; faire entrer les rivières dans les quartiers. Les solutions d'aménagement proposées sont bien ciblées, d'une grande justesse à plusieurs égards et habilement formulées, dépourvues de sensationnalisme. Les plans d'intervention (planche 2) et les perspectives d'ambiance (planche 3), notamment, en témoignent. Elles envoient un message fort d'une stratégie d'intervention claire et simple, applicable à l'ensemble du territoire, qui pourrait avoir, avec assez peu de moyens, un impact élevé sur l'avenir des rivières, sur celui du développement de la ville et sur le quotidien de ceux qui l'habitent. Enfin, la proposition satisfait tant individuellement que globalement les critères d'évaluations énoncés dans les règles de participation au concours, ce qui démontre un haut degré d'intégration et un évident contrôle des paramètres de la commande. Bref, cette proposition, sans être la plus spectaculaire, est apparue la plus inspirante du lot pour jeter les bases du futur plan directeur d'aménagement des rivières à Québec.

2^e prix : « National Urban Park of Quebec »

AD124 | WHITE Arkitekt, Oslo (Norway)

Jenny Mäki, Architect (Sweden)

Eric Reid, Landscape Architect (Canada)

Rebekah Schaberg, Urban Planner (USA)

Anna Graf, Environmental design specialist (Sweden)

Joan Rasmussen, Architect (Denmark)

Sander Schuur, Sustainable water management (Netherlands)

Niels de Bruin, Landscape Architect (Sweden)

Commentaires du jury :

L'idée d'un parc national urbain est apparue innovante et audacieuse, apportant un regard nouveau sur les rapports entre la ville et ses rivières. Les intentions sont ici limpides et les moyens de les concrétiser, convaincants. Cette proposition figure parmi les plus cohérentes du lot, tant du point de vue des idées que de leurs représentations. La thématique générale ainsi que ses multiples déclinaisons favorisent une réelle réappropriation des rivières en mettant l'accent sur le droit des citoyens d'en profiter de multiples façons, par la multiplication d'équipements légers qui naissent de la rencontre de milieux urbains et naturels. Si quelques-uns de ces équipements ont été développés, certains étant très imaginatifs aux yeux du jury, il serait facile d'en imaginer d'autres dans le même esprit, ce qui en fait une proposition inspirante. Toutefois, en contrepartie de l'intérêt de pouvoir multiplier les interventions sous un même concept général fort, celles-ci semblent pour l'instant assez peu ancrées dans une spécificité locale que l'on aurait souhaité plus affirmée. Aussi, le souci de préservation des écosystèmes, qui normalement justifie la création de parcs, n'est pas très présent dans la proposition à l'échelle micro, du moins pas à la hauteur de ce que le concept suggère. Les quelques arguments avancés à cet égard ont laissé le jury plutôt perplexe. Par ailleurs, la qualité des rendus

d'atmosphère et la grande diversité d'expérience des rapports à l'eau qu'ils évoquent ont été très appréciées du jury, de même que le haut niveau de professionnalisme et de développement de la proposition. Il est très facile, pour la population, de comprendre ce concept et de se projeter dans les images proposées.

3^e prix : « The Loop »

YN315 | JOO HYUNG OH, Glendale (USA)

Joohyung Oh, Architect (Pentatonic, USA)

Jae Ho Yoon, Urban Designer (Pentatonic, South Korea)

Su In Kim, Architect (Pentatonic, South Korea)

Hyuksung Kwon, Landscape Designer (Pentatonic, South Korea)

Sunjae Yu, City Planner (Pentatonic, South Korea)

Commentaires du jury :

Cette proposition a engendré beaucoup de discussions au sein du jury, comportant des aspects très appréciés tout en soulevant d'importantes réserves. D'abord, les choix graphiques plutôt singuliers, qui frappent au premier regard, encouragent la rêverie, ce qui est perçu par certains comme une grande qualité, alors que pour d'autres, ils ont pour conséquence de peu y reconnaître Québec, en net décalage avec les objectifs d'ancrer la proposition dans les caractéristiques du milieu. Ensuite, le concept de « loop » (difficilement traduisible) offre d'une part une nouvelle lecture des possibilités et donne une nouvelle cohérence à ce qui semble ne pas en avoir actuellement, ouvrant la porte à de multiples interprétations intéressantes, notamment au plan conceptuel. Mais d'autre part, il convainc moins dans sa réalité géométrique, ses bénéfices étant sur ce plan hypothétiques et sa mise en œuvre problématique. Globalement, la proposition est apparue très séduisante dans sa dimension idéalisée, voire utopique, mais plutôt hermétique et difficile à imaginer dans ses applications, difficilement réalisable. En regardant de plus près certains dessins, même s'ils relèvent de la suggestion, les solutions proposées s'avèrent simplement irréalistes. Cette proposition offre néanmoins à apprécier un foisonnement d'idées qui font rêver, ce qui justifie en soi, dans le cadre d'un concours d'idée (surtout qu'il connote le rêve dans son appellation), une place parmi les lauréats. D'un point de vue de la conceptualisation et de l'expression, elle a été qualifiée d'exceptionnelle par plusieurs membres du jury. La planche 2 a été jugée la meilleure des trois, témoignant d'un travail attentif, rigoureux et imaginatif sur les mises en espace possibles du concept sur plusieurs sites stratégiques. Bien que l'équipe ne comporte pas de ressource en environnement explicitement nommée dans son formulaire d'inscription, le jury a maintenu sa décision de ne pas écarter sa proposition et de lui accorder le 3^e prix.

Autres commentaires

Les trois propositions lauréates représentent ensemble, aux yeux du jury, une proposition cohérente et complémentaire. Elles incitent, respectivement, 1^{er}) à se mettre immédiatement au travail, déployant des stratégies réalistes et légères dont on peut attendre, sans efforts démesurés, un réel impact à court terme ; 2^e) à donner vie aux rivières, à se les réapproprier et à raconter leur histoire ; 3^e) à engager une réflexion sur le long terme, au-delà des actions à court et à moyen terme, sur les zones à préserver et à développer de manière durable autour des rivières.

Le jury n'a pas attribué de mention. Il tient toutefois à souligner, dans son rapport, l'intérêt d'idées relevées dans d'autres propositions qui pourraient inspirer la Ville de Québec dans sa préparation d'un éventuel plan directeur d'aménagement des rivières.

- AC123 : Cette proposition a l'ambition de redonner aux rivières la force qui leur revient sur le territoire de la ville, comme un plaidoyer écologique qui, toutefois, sort peu des lieux communs et des clichés. Elle est la seule qui suggère d'enlever le barrage Samson et de poursuivre la renaturalisation de la rivière Saint-Charles, idées qu'il convient d'encourager.
- CX441 : L'expérience corporelle est ici au cœur du propos, bien appuyée de multiples recommandations sur les différents programmes, comme une boîte à outils à défaut d'idée forte. La proposition se distingue par le message d'impliquer davantage les citoyens pour générer une panoplie d'expériences des rivières qui soient signifiantes.
- IS654 : Cette proposition a intéressé le jury par son approche stratégique, mettant l'accent sur le besoin de reconnecter les écosystèmes par le moyen du maillage. Le concept est fort et le pari ambitieux, mais les solutions proposées ne paraissent pas à la hauteur des ambitions, notamment quant à certains rapports entre ville et rivière, les aménagements étant parfois artificiels. La stratégie mérite néanmoins d'être retenue.
- LJ593 : Dans cette proposition « qui interpelle » selon le jury, le franchissement est privilégié comme réponse aux problèmes récurrents d'interruptions des parcours, dans une posture de recherche de solutions. La proposition mérite attention à plusieurs égards, notamment dans sa volonté affirmée de franchir les obstacles, en dépit de certaines décisions questionnables et d'aménagements parfois trop envahissants.
- OJ922 : Bien qu'elle ne semble pas aussi achevée et résolue que d'autres (elle ne comporte d'ailleurs pas de perspectives d'ambiance), cette proposition a retenu l'attention du jury pour la riche réflexion « géographique » qui la sous-tend et par son approche par bassin versant, avec un effort bien senti pour caractériser les différentes rivières dans un tout cohérent. À retenir pour la lecture originale qu'elle apporte.
- UL686 : La lecture et la représentation linéaires des rivières distinguent cette proposition, associant étroitement ce qui les accompagne dans leur parcours. Il s'agit possiblement de la proposition qui développe le mieux les trois échelles du concours (macro, méso, micro). En dépit d'un concept qui ne se saisit pas d'emblée et qui ne paraît pas encore abouti, elle offre à apprécier des perspectives et évocatrices, notamment celle d'une reconversion de la carrière qui fait rêver.

Au vu de ce qu'a produit ce concours, le jury réaffirme le bien-fondé de l'initiative de la Ville de Québec de l'avoir organisé et exprime le souhait que toutes les propositions reçues soient largement diffusées, afin de bien communiquer leur valeur d'ensemble.

Jacques White

Conseiller professionnel – architecte – directeur, école d'architecture de l'Université Laval